EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme compte parmi ses membres une commune du Cantal : BEAULIEU et deux communes de la Loire : LA CHAMBA et LA CHAMBONIE.

A la suite d'un accord national entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et Electricité de France instaurant une majoration de redevance de concession pour les syndicats intercommunaux d'électricité à taille départementale, ces communes ont décidé de quitter le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme et d'adhérer au Syndicat Départemental d'Electricité du Département dont elles dépendent, le Syndicat Départemental d'Electricité du Cantal pour l'une, et le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire pour les deux autres.

Ce retrait entraîne la réduction du périmètre du S.I.E.G. aux 470 communes du Puy-de-Dôme et ouvre la voie à une départementalisation complète des Syndicats d'Electricité du Cantal et de la Loire.

Le retrait comporte la sortie des réseaux de distribution publique d'électricité situés sur le territoire des trois communes concernées de la concession du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Dans le cadre de la mutualisation du financement du réseau d'électrification concédé à la Société Electricité Réseau Distribution France sur l'ensemble du territoire du Syndicat, le transfert du réseau se fera sans frais pour les communes concernées.

Ces communes se libéreront des sommes dues au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme pour les travaux neufs d'Eclairage Public engagés jusqu'au 31/12/2008, au vu des décomptes définitifs de ces opérations.

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces conditions de retrait feront l'objet de délibérations concordantes de chacune des trois communes concernées et du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Il vous est demandé en accord avec votre Commission, d'approuver :

1. Le retrait du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme des communes de BEAULIEU, LA CHAMBA et LA CHAMBONIE du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

2. La réduction consécutive du périmètre du dit Syndicat aux 470 communes du Puy-de-Dôme.

3. Les conditions de retrait, sous réserve de délibérations concordantes des trois communes concernées et du Comité Syndical.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2008

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET